



Certificat de conformité

Nr. 2018-06-1241-02

Par le présent document, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), CH-8152 Glattbrugg, certifie que l'entreprise

SCRASA SA
CH-1242 Satigny

répond aux exigences fixées par la directive VSA «Assurance qualité lors des travaux de remise en état et d'assainissement de canalisations non visibles» (QUIK) en ce qui concerne le système sous-mentionné. La portée des tests effectués, les résultats des examens en laboratoire d'analyses portant sur l'objet à tester et l'échantillon, ainsi que le certificat d'assurance-qualité sont conformes aux prescriptions de la directive QUIK, version 2002.

Système examiné: **Gaine «Brandenburger Liner BB 2.5»**

Domaine d'application: Canalisations publiques / non visitables
Description du produit: Résine de polyester, durci à la lumière (polymérisation à l'UV)
Résine: résine polyester insaturée Synolite 2103-Q-1 ORTHO-NPG
ou Vinylester modifié Palatal 429 I-02 X, DSM
Durcissement: lumière UV (365-420 nm) à longues ondes
Feuille intérieure: feuille composite PA/PE, est retiré après durcissement de la gaine
Feuille extérieure: feuille extérieure non tissée stratifiée ((PE non tissé/laminé PE/PA/PE)
Couche de protection: feuille de protection extérieure renforcée de tissu (couche extérieure supplémentaire ZA)

Ce certificat de conformité engage l'entreprise susmentionnée à respecter en permanence les dispositions fixées dans la directive QUIK et dans les normes en vigueur en ce qui concerne les exigences et l'assurance-qualité. Le présent certificat de conformité se fonde sur le rapport d'évaluation du système n° 2015-04-1242-01 du 8 avril 2015 et sur le rapport d'expertise pour le renouvellement du certificat de conformité n° 2018-06-1242-02 du 29 juin 2018.

Ce certificat de conformité a été délivré le: 29 juin 2018
Ce certificat de conformité est valable jusqu'au: 30 avril 2021

**Association suisse des professionnels
de la protection des eaux**

**Pour la commission
d'experts QUIK**

Stefan Hasler
Directeur

Hans Ulrich Gränicher
Président de la commission